

Estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation en vue de l'année - scolaire 2022/2023 pour les élèves de 1^{ère} année

Madame, Monsieur,

Les frais liés à la scolarité sont clairement définis par l'article 100 du Décret « Missions ». Vous trouverez ci-après l'estimation des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

Certains prix peuvent être légèrement adaptés en fonction du coût réel. Des activités pédagogiques peuvent être organisées en dernière minute en fonction de l'actualité.

description	date de l'activité	responsable	classe(s)	option	prix	obligatoire/ facultatif
prêt des livres scolaires et photocopies	septembre		toutes		75 € obligatoire	
journal de classe	est fourni gratuitement en début d'année, toute demande de renouvellement coûtera 2€					
badge	est fourni gratuitement à la 1ère rentrée. Toute demande de renouvellement coûtera 4€					
t-shirt avec logo		Mme Francotte	I.		6€	facultatif
photos individuelle et de groupe					+/- 12€	facultatif
location casier		M Lebluy		28	15 €	facultatif
les droits d'accès à la piscine et autres activités	s sportives:					
Natation	Février =>juin	Mme Francotte	B,C,D,E	Filles	22,50 €max	obligatoire
Patinoire	Décembre=> janvier	Mme Francotte	B,C,D,E	Filles	7€ max	obligatoire
Natation	Novembre=>février	M Delhaye	Toutes	Garçons	22,50€ max	obligatoire
Patinoire	Décembre=> janvier	M Delhaye	Toutes	Garçons	14€ max	obligatoire
Natation	Janvier à Avril	Mme Préaux	A-F	Filles	15 €	obligatoire obligatoire
Patinoire	Novembre à Fevrier	Mme Préaux	A-F	Filles	14 €	obligatoire
Activités culturelles (voyages, excursions,)			- A	72. 22		
Sortie à Mariemont	24/01/2023	M François	1C	latin	+- 7 ,50€	obligatoire
Abbaye d'aulne	avril	M François	1C	latin	+-5€	obligatoire
visite à Bruges	P3	M Lebluy	toutes		+/-80€	obligatoire
Ateliers contes (maison du conte de Charleroi	janvier/février	M François	toutes	50°	5,20€	obligatoire
Pi-Day maison des maths		Mme Lewahert	toutes		4 €	
Sortie à Mariemont	janvier/février	Mme Gonzalez	1 A/D	latin	+- 7,5 €	obligatoire

L'école fournit un système de paiement par virement bancaire. Pour chaque frais, l'enfant reçoit un courrier avec un bulletin de virement. Il se peut que, pour des dépenses inférieures à 10€, l'argent liquide soit accepté et proposé par l'enseignant.

Les décomptes des frais de l'année scolaire en cours sont accessibles via la plateforme « Ecole en ligne ».

Tout souci concernant le règlement de frais peut faire l'objet d'une demande écrite auprès du Directeur (échelonnement, prise en charge partielle par l'ASBL) à envoyer par mail à l'adresse <u>paiementisis@arv.be</u>.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.